



A retenir

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

2^{ème} traitement obligatoire jusqu'au 26 juin.

OÏDIUM

Période de haute sensibilité toujours en cours. Progression des symptômes notamment sur grappes.

MILDIU

Présence faible à moyenne.

TORDEUSES DE LA GRAPPE : EUDEMIS

Dépôts de pontes en cours.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles ».

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

2. Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.

3. Il est formellement interdit de mélanger pyréthrianoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrianoïde en premier.

4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

5. Lors de la pollinisation (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.

Pour en savoir plus : la note nationale BSV « [Les abeilles, des alliées pour nos cultures: protégeons-les !](#) » ou consultez le site www.itsap.asso.fr



Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
Comité de validation :
Chambres d'agriculture de
l'Aude, du Gard, de
l'Hérault/ADVAH, des
Pyrénées-Orientales,
Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
IFV, FREDON Occitanie,
DRAAF Occitanie



ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

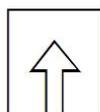
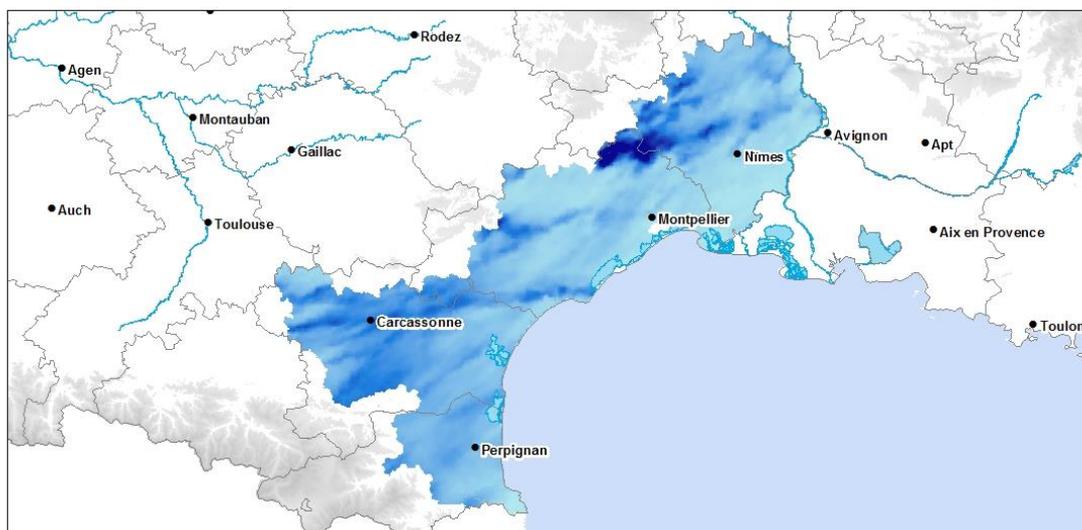
Action pilotée par le Ministère
chargé de l'agriculture et le
ministère chargé de l'écologie,
avec l'appui financier de
l'Agence Française pour la
Biodiversité, par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués au
financement du plan Ecophyto.

PLUVIOMETRIE

		17-juin	18-juin	19-juin	20-juin	21-juin	22-juin	23-juin
AUDE	ALAIGNE	0	0	4,7	7,3	0	0	0
	LEZIGNAN	0	0	0,7	9,4	0,3	0	0
	NARBONNE	0	0	1,3	5,4	0,3	0	0
	CAZILHAC	0	0	9,5	12,9	0	0	0
	LIMOUX	0	0	1,3	9,6	0,2	0	0
GARD	BARJAC	0	0	1,4	4,6	0	0	0
	CARDET	0	0	0,2	7,8	0	0	0
	CHUSCLAN	0	0	1,6	0,5	0	0	0
	SAINT-GILLES	0	0	1,3	0	0,2	0	0
	VILLEVIEILLE	0	0	5,4	0,8	0,8	0	0
	AIGUES-MORTES	0	0	1,1	0	0,5	0	0
HERAULT	VALFLAUNES	0	0	1,8	2,1	0,2	0	0
	OLONZAC	0	0	9,6	7,7	1,4	0	0
	SAINT-JEAN-DE-FOS	0	0	1,6	1,3	0,4	0	0,1
	MARSEILLAN	0	0	2,8	1,2	0,6	0	0
	POUZOLLES	0	0	2,2	1,6	0	0	0
	PUISSERGUIER	0	0	4,7	3,4	0,2	0	0
PO	ESTAGEL	0	0	0	6,9	3,5	0	0
	PIA	0	0	0	5,1	3,4	0	0
	LAROQUE-DES-ALBERES	0	0	0	5	1,5	0	0
	LLUPIA	0	0	0,2	6,9	4	0	0
	RODES	0	0	0,2	8,3	2,4	0	0

Carte : répartition des pluies hebdomadaires selon échelle du min au max (0 à 40 mm) - Source IFV :

PLUIE - hebdomadaire :
des 7 derniers jours 21/06/19

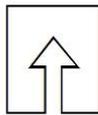
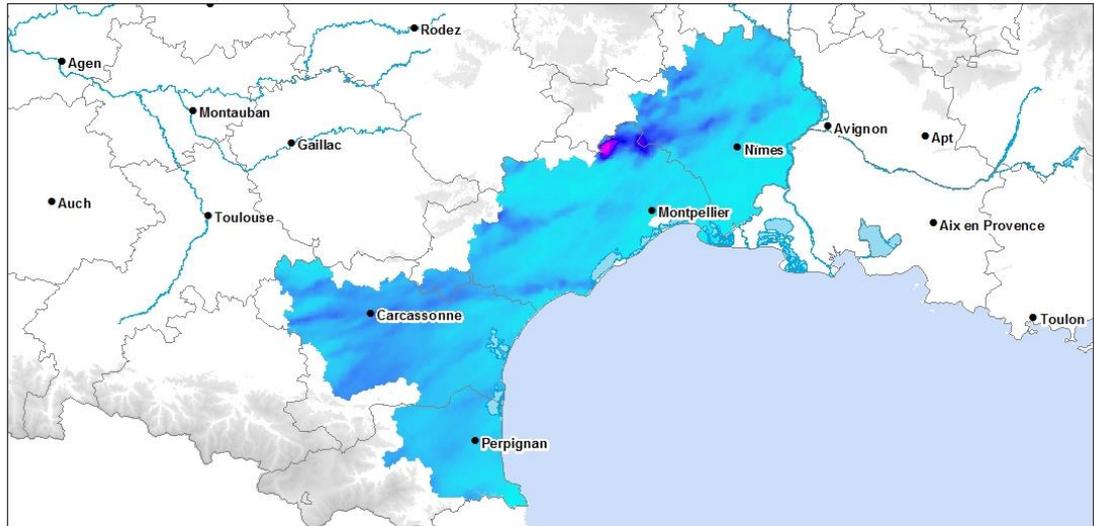


4190621: mini=0.7mm - maxi=139.0mm

Légende

Pluie
Légende
Elevée : 40
Faible : 0

PLUIE - hebdomadaire :
des 7 derniers jours 21/06/19



4190621: mini=0.7mm - maxi=139.0mm

Légende

4190621_tm

Valeur

Elevée : 139,031

Faible : 0,733409

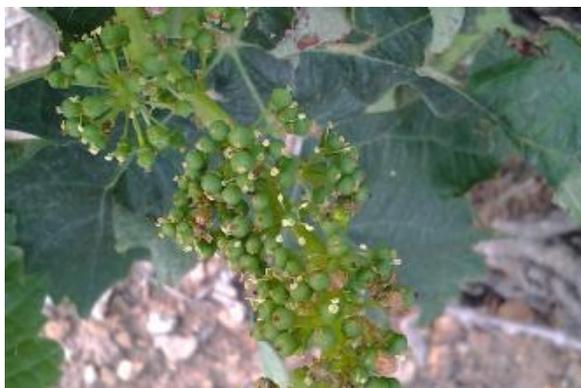
STADES PHENOLOGIQUES

× Vignoble régional

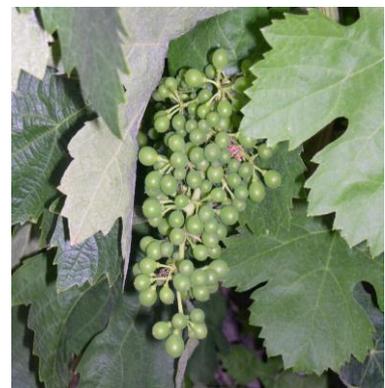
Dans les parcelles observées, les stades phénologiques varient de :

- « **fin floraison** » (stade 25 ou BBCH 67-69) dans les secteurs tardifs et/ou parcelles tardives
- à « **fermeture de la grappe** » (stade 33 ou L ou BBCH 77) dans les parcelles précoces en zone précoce.

Le stade majoritairement observé est « **baies à taille de pois** » (stade 31 ou K ou BBCH 75).



« *Nouaison* » (stade 27 ou J ou BBCH 71)



« *baies à taille de pois* » (stade 31 ou K ou BBCH 75)

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

(*Scaphoideus titanus*)

• Situation aux vignobles

× Aude

Des larves de cicadelle (essentiellement au stade L3) sont observées dans tout le vignoble. Le niveau d'infestation peut localement être très important (Limouxin, Minervois Ouest) et dépasser ponctuellement 30 individus pour 100 feuilles.

× Gard

Des larves au stade L3 et L4 sont observées.
Les symptômes commencent à être visibles.

× Hérault

Des larves de cicadelle vectrice de la flavescence dorée (jusqu'au stade L4) sont encore observées.

Les symptômes commencent à être visibles.

× Pyrénées-Orientales

Des cicadelles sont encore observées dans le vignoble.
Les symptômes commencent à être visibles.



A gauche : larve de *S. titanus* – Au centre et à droite : Symptômes de flavescence dorée

× Vignoble régional

Dans le cadre de la lutte obligatoire contre le vecteur de la flavescence dorée, **la date du 2^{ème} traitement obligatoire est fixée dans la période du 15 au 26 juin**. Il doit être réalisé 15 jours après la 1^{ère} application.

Cas particuliers :

- certaines communes sont concernées par l'aménagement de la lutte insecticide,
- en viticulture biologique, compte tenu des spécificités de la spécialité commerciale autorisée, les 3 traitements sont à réaliser entre le 1^{er} juin et le 26 juin.

La liste des communes concernées est donnée dans l'arrêté préfectoral consultable en mairie et consultable sur le site de la DRAAF Occitanie : [lien vers les listes complètes](#)

Un avis de traitement correspondant est affiché en mairie, caves coopératives, distributeurs...

Pour plus d'informations, consulter le site de la DRAAF Occitanie :
<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Les-Jaunisses-de-la-vigne.979>

Les voies de contamination (Guide des Vignobles Rhône Méditerranée 2018/2019, p.47)

Deux voies de contamination sont possibles :

- **par l'insecte vecteur de parcelle en parcelle** : Dans tous les cas, les larves de cicadelles de la flavescence dorée naissent saines et s'infectent en piquant les ceps contaminés. La capacité d'inoculation s'acquiert après une période d'incubation d'un mois ; la salive est alors infectieuse et l'insecte garde la capacité de transmission du phytoplasme jusqu'à sa mort.

Pour la flavescence dorée, la transmission s'effectue uniquement de vigne à vigne.

Pour le bois noir, elle est inoculée d'une adventice (en particulier liseron ou ortie) ou plante cultivée à une autre, ou à la vigne.

- **par le matériel de multiplication** : La transmission de la flavescence dorée ou du bois noir aux jeunes plants est possible par les greffons et les porte-greffes, peut-être évité par le traitement à l'eau chaude.

Méthodes prophylactiques : L'épamprage permet de détruire un support de larves et de diminuer les populations de cicadelle vectrice.

Evaluation du risque : « Le phytoplasme de la flavescence dorée est un organisme réglementé inscrit sur la liste des dangers sanitaire de niveau 1.

1° Les dangers sanitaires de première catégorie sont ceux qui étant de nature, par leur nouveauté, leur apparition ou persistance, à porter une atteinte grave à la santé publique ou à la santé des végétaux et des animaux à l'état sauvage ou domestique ou à mettre gravement en cause, par voie directe ou par les perturbations des échanges commerciaux qu'ils provoquent, les capacités de production d'une filière animale ou végétale, requièrent, dans un but d'intérêt général, des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte rendues obligatoires par l'autorité administrative. »

OÏDIUM *(Erysiphe necator)*

• Situation aux vignobles

× Vignoble régional

La période de haute sensibilité de la vigne et notamment des grappes est toujours en cours. Ces dernières sont très réceptives à la maladie.

La progression des symptômes sur baies est encore observée cette semaine.

× Aude

Sur cépages sensibles (Carignan, Chardonnay, Portan), la fréquence des symptômes progresse significativement, tant sur feuilles que sur grappes.

Dans notre réseau de témoins non traités, la maladie sur feuille a ainsi progressé en fréquence d'un facteur 10 pour atteindre jusqu'à 50 % des feuilles touchées. Sur parcelles traitées, cette évolution est nettement moins observable et les niveaux d'infestation, bien qu'en augmentation, demeurent relativement faibles. Ponctuellement, les fréquences d'attaque peuvent toutefois dépasser le 10 %.

La présence des symptômes sur grappes progresse significativement sur cépages sensibles (Carignan, Chardonnay, Portan).

× Gard

On observe une évolution marquée des symptômes sur grappes sur les cépages sensibles (Carignan, Chardonnay). Ponctuellement certaines parcelles de Chardonnay sont très touchées avec des fréquences pouvant aller jusqu'à 100 % des grappes atteintes. On continue d'observer des parcelles de cépages sensibles sans aucun symptôme, notamment sur le sud du département.

Des traces d'oïdium sur baies sont observées sur des cépages moins sensibles (Grenache).



Symptômes sur baie et sur feuille

✕ Hérault

De nouveaux repiquages sur feuilles sont notés dans les parcelles à drapeaux, dans les situations sensibles (cépage, historique et/ou environnement) mais aussi dans des situations non sensibles. La fréquence des taches peut être élevée.

Cette semaine, la maladie est en progression. Elle est parfois forte notamment sur grappes.

De nouveaux symptômes sur grappes sont observés essentiellement sur cépages et/ou situations sensibles mais aussi, en moindre importance, sur situation non sensible. Sur les parcelles de référence, les fréquences d'attaque observées vont jusqu'à 80 %, les intensités d'attaque sont souvent faibles (1 à quelques baies par grappe). Ponctuellement elles peuvent atteindre 32 %.

✕ Pyrénées-Orientales

L'oïdium continue sa progression.

Des symptômes sur inflorescences et sur grappes sont de plus en plus fréquemment visibles sur certaines parcelles du vignoble départemental.

Evaluation du risque : La période de haute sensibilité est toujours en cours. Surveillez l'évolution des symptômes notamment sur baies.

Mesures prophylactiques : Favoriser l'insolation et l'aération des grappes par l'ébourgeonnage, l'effeuillage et le palissage. L'oïdium est sensible aux rayons ultra-violets.

TORDEUSES DE LA GRAPPE

• Eudémis (*Lobesia botrana*)

✕ Vignoble régional

Le vol de 2^{ème} génération démarre ou se poursuit selon les secteurs mais il n'est toujours pas généralisé.

✕ Aude

Le vol de 2^{ème} génération se poursuit sur le Littoral et le Narbonnais et débute sur les secteurs précoces des Corbières et du Minervois. Des pontes sont observées sur le Littoral audois. Sur les autres secteurs du département, le début du vol est attendu en fin de semaine, voire début de semaine prochaine sur les secteurs les plus tardifs (données du modèle LOB).

✕ Gard

Le vol de 2^{ème} génération se poursuit en secteurs sensibles et sur l'ensemble du département. Des pontes sont observées en secteurs habituellement sensibles avec localement des dépassements de seuil.

Les 1^{ères} pontes au stade tête noire sont observées sur le sud du département.

✕ Hérault

Le vol de la 2^{ème} génération se poursuit en zone précoce et démarre en zone moyenne.

En zone précoces, des pontes fraîches, en incubation et la toute 1^{ère} tête noire sont observées. En zone moyenne, les 1^{ères} pontes fraîches sont visibles.

Des dépassements de seuil sont observés dans les 2 zones.

✕ Pyrénées-Orientales

Le vol de 2^{ème} génération a débuté dans le vignoble départemental.

Les dépôts de pontes sont encore observés sur la zone de la Plaine Nord Tech.

Les 1^{ers} dépôts de pontes sont visibles sur la zone Plaine Sud Tech, le Cru Banyuls, Les Aspres 1^{ers} coteaux, la Moyenne Vallée de l'Agly et le Bas Conflent.



Ponte en incubation

• Données de la modélisation

✓ Caractéristiques du modèle LOB

Ce modèle qualitatif (cumul des températures) permet de simuler le développement des 3 générations d'eudémis indépendamment de sa présence effective sur le terrain. Il permet, notamment, de prévoir et planifier les observations de terrain (pose des capsules pour suivi des vols, observations des pontes et larves).

Il ne tient pas compte des autres facteurs (pluie, sécheresse, vent...) pouvant considérablement influencer l'activité réelle d'eudémis sur le terrain. Il ne permet pas de quantifier la pression du parasite, mais reste un outil d'aide à l'observation complémentaire des piégeages et surtout des observations de larves ou de pontes orientant au final les stratégies de gestion.

✓ **LOB** (modélisation arrêtée au 23 juin) :

		Début du vol de 2 ^{ème} génération (5 % des imagos) à partir du	Début des pontes de 2 ^{ème} génération (5 % des pontes) à partir du	Début des éclosions de 2 ^{ème} génération (5 % des larves L1) à partir du
Aude	Alaigne	29-juin	04-juil	
	Carcassonne	24-juin	28-juin	05-juil
	Leucate	17-juin	21-juin	28-juin
	Lezignan	14-juin	18-juin	26-juin
	Narbonne	19-juin	24-juin	30-juin
Gard	Bagnols sur Cèze	10-juin	14-juin	21-juin
	Bourdic	11-juin	16-juin	23-juin
	Cardet	11-juin	16-juin	23-juin
	Générac	14-juin	18-juin	26-juin
	Sommières	09-juin	14-juin	21-juin
	Tavel	16-juin	21-juin	28-juin
Hérault	Vauvert	06-juin	11-juin	19-juin
	Olonzac	14-juin	18-juin	26-juin
	Laurens	17-juin	21-juin	28-juin
	Prades sur Vernazobres	10-juin	14-juin	21-juin
	Béziers	16-juin	21-juin	28-juin
	Villemagne	21-juin	26-juin	02-juil
	Marseillan	11-juin	16-juin	23-juin
	Pouzolles	10-juin	15-juin	22-juin
	Plaissan	10-juin	14-juin	21-juin
	Saint Jean de Fos	06-juin	11-juin	19-juin
	St Christol	11-juin	15-juin	22-juin
	Frontignan	11-juin	16-juin	24-juin
Pyrénées Orientales	Valflaunès	11-juin	16-juin	23-juin
	Laroque des Albères	04-juin	08-juin	17-juin
	Perpignan	06-juin	11-juin	19-juin
	Saint Paul de Fenouillet	20-juin	25-juin	02-juil

Evaluation du risque : Réaliser le suivi du vol et du dépôt des pontes.

Seuil indicatif de risque : 5 à 10 pontes pour 100 grappes.

• **Eulia** (*Argyrotaenia pulchellana*)

Gard : Les captures sur le secteur des Sables se poursuivent.

Hérault : Des papillons sont notés dans les pièges en nombre parfois important.

Evaluation du risque : surveiller le vol.

• **Pyrale du Daphné** (*Cryptoblabes gnidiella*)

Aude et Hérault : première capture enregistrée.

Gard : les piégeages se poursuivent avec des intensités faibles.

Pyrénées-Orientales : Des papillons sont comptabilisés dans les pièges du réseau de suivi.

Evaluation du risque : surveiller le vol.

MILDIOU *(Plasmopara viticola)*

• Situation aux vignobles

✕ Vignoble régional

Peu de nouveaux symptômes à l'exception du vignoble des Pyrénées-Orientales.

✕ Aude

La fréquence des symptômes observés au vignoble demeure très faible. Aucune évolution significative n'est constatée à ce jour sur le département.

✕ Gard

Cette semaine, quelques repiquages sont observés sur feuilles, sur les secteurs Costières et Uzège.

✕ Hérault

Quelques nouveaux symptômes sur feuilles sont observés essentiellement dans les parcelles déjà atteintes.

Premier symptôme sur grappe, faciès « rot brun » visible.

L'évolution de la maladie reste faible cette semaine.

✕ Pyrénées-Orientales

La situation a évolué dans les secteurs avec présence de foyers. Différents orages et humidités matinales ont relancé les contaminations.

Les orages du 20 juin, puis les humidités persistantes du 21 maintiennent des contaminations sur feuilles et grappes dans les parcelles sans protection active sur cette période.

De nouvelles taches apparaissent. Avec le renouvellement de périodes orageuses jusqu'au stade fermeture de la grappe, d'autres dégâts (faciès rot brun) peuvent apparaître sur baies. En secteur plus tardifs, la période de nouaison reste très sensible aux repiquages (faciès rot gris) sur ces mêmes épisodes contaminants en présence de taches sporulées dans la zone.

• Données de la modélisation

✓ **Potentiel Système** (*modélisation arrêtée au 24 juin*) :

J = 24 juin	Situation J-7 à J	Simulation J à J+7
Risque mildiou	<p>Le risque mildiou modélisé varie de faible à très fort selon les secteurs. Etant donné que la vigne est en période de haute sensibilité, le risque peut varier très rapidement.</p> <p>Le risque reste très fort sur la moitié ouest de la région et globalement faible à l'est avec quelques secteurs (Balaruc, Marseillan, Montpellier Nord, Lunel, Garons, Beaucaire, Bassin Alésien, Saint-Ambroix, Pont St Esprit, Bagnols sur Cèze, Avignon) qui restent encore en risque très fort.</p>	Le risque est stable à 7 jours.
Contaminations	<p>Un démarrage des contaminations épidémiques est détecté sur les pluies du 20 juin sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pyrénées-Orientales : Haute Vallée de l'Agly (+0.4). <p>De nouvelles contaminations épidémiques ont été détectées sur les pluies du 19 juin sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aude : Cabardès (+6), Carcassonnais (+4.3), Corbières Occidentales (+0.3) Limouxin (+2.1), Malepère (+2.1), Minervois Est (+2.7), Minervois Ouest (+1.6), - Gard : Costières (+0.3), Garrigues Sommiérois (+0.2), Vivarais (+0.6), Vallée de la Cèze (+0.3) 	Compte tenu des conditions météorologiques annoncées pour la semaine à venir, aucune contamination n'est annoncée par le modèle.

	<ul style="list-style-type: none"> - Hérault : Minervois (+0.3), Hauts Coteaux (+2), Biterrois (+3), Vallée de l'Orb-Lodévois (+2.7), Basse Vallée de l'Hérault (+1), Montpelliérais (+1.8). <p>sur les pluies du 20 juin sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aude : Cabardès (+2.8), Carcassonnais (+2.9), Corbières occidentales (+1.8), Hautes Corbières (+5.7), Limouxin (+2), Littoral (+6.6), Malepères (+2.6), Minervois est (+2.8), Minervois ouest (+1.2) - Gard : Vallée du Rhône Nord (+0.6), Vallée de la Cèze (+0.2), Garrigues Sommiérois (+0.1), Garrigues ouest (+0.8), Bassin Alésien (+0.4), - Hérault : Minervois (+0.7), Hauts Coteaux (+3.2), Biterrois (+2.8), Vallée de l'Orb-Lodévois (+8.4), Basse Vallée de l'Hérault (+0.4), Montpelliérais (+0.5), Nord Montpelliérais (+1.1). - Pyrénées-Orientales : Bas Conflent (+2), Aspres (+9.8), Cru Banyuls (+3), Moyenne Vallée de l'Agly (+4), Plaine Nord Tech (+8), Plaine Sud Tech (+7). <p>sur les pluies du 21 juin sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aude : Limouxin (+0.8), Littoral (+1.3), - Hérault : Vallée de l'Orb-Lodévois (+1), - Pyrénées-Orientales : Aspres (+5.8), Moyenne Vallée de l'Agly (+2), Plaine Nord Tech (+4.3). 	
--	--	--

*(+...) = hausse de la FTA (%) : Fréquence Théorique d'Attaque, tout organe confondu.

✓ **Milstop** (arrêtée au 23 juin)

J = 23 juin	Situation J-7 à J	Sorties de taches
Aude	Les conditions météorologiques enregistrées entre le 17 et le 23 juin engendrent de nouvelles contaminations secondaires sur l'ensemble des stations	Les sorties de ces contaminations secondaires sont attendues à partir du 22 juin. L'indice de risque mildiou est en augmentation modérée .
Gard		Les sorties de ces contaminations secondaires sont attendues à partir du 30 juin. L'indice de risque mildiou est en augmentation modérée .
Hérault		Les sorties de ces contaminations secondaires sont attendues à partir du 29 juin. L'indice de risque mildiou est en augmentation modérée .
Pyrénées-Orientales		Les sorties de ces contaminations secondaires sont attendues à partir du 30 juin. L'indice de risque mildiou est en augmentation modérée .

		Foyers primaires théoriques liés aux pluies et aux hygrométries du 27 mai au 2 juin 2019 à partir du	Niveau de risque de contaminations primaires liées aux pluies du 27 mai au 2 juin 2019	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries du 27 mai au 2 juin, si présence de foyers primaires, à partir du	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries du 10 au 16 juin, si présence de foyers primaires, à partir du	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries du 17 au 23 juin, si présence de foyers primaires, à partir du	Indice de risque allant de -5 à +5	
Aude	Alaigne	10-juin	Moyen	09-juin	24-juin	03-juil	0	↗
	Carcassonne	09-juin	Fort	12-juin	23-juin	03-juil	+0,9	↗
	Leucate	-	-	09-juin	23-juin	22-juin	+3,5	↑
	Lézignan	-	-	11-juin	24-juin	03-juil	-0,4	↗
	Narbonne	-	-	-	24-juin	03-juil	-1,3	↗
Gard	Bagnols sur Cèze	-	-	-	23-juin	30-juin	-0,2	↗
	Bourdic	-	-	-	23-juin	03-juil	-0,7	↗
	Cardet	-	-	09-juin	23-juin	30-juin	-0,2	↗
	Générac	-	-	-	24-juin	03-juil	-0,9	↗
	Sommières	-	-	09-juin	23-juin	03-juil	-0,8	↗
	Tavel	-	-	-	24-juin	03-juil	-2	=
	Vauvert	-	-	-	24-juin	03-juil	-0,7	↗
Hérault	Olonzac	-	-	10-juin	23-juin	03-juil	-0,8	↗
	Laurens	-	-	-	23-juin	02-juil	0	↑
	Prades sur Vernazobres	-	-	-	-	-	-	∅
	Béziers	-	-	-	24-juin	02-juil	+0,1	↗
	Villemagne	-	-	10-juin	23-juin	03-juil	+0,4	↗
	Marseillan	-	-	09-juin	24-juin	30-juin	-0,7	↗
	Pouzolles	-	-	-	23-juin	02-juil	-0,3	↗
	Plaisan	-	-	-	23-juin	30-juin	-0,8	↗
	Saint Jean de Fos	-	-	-	23-juin	02-juil	-0,6	=
	St Christol	-	-	09-juin	23-juin	29-juin	-1	↗
	Frontignan	-	-	09-juin	23-juin	03-juil	+0,8	↗
Valflaunès	-	-	09-juin	23-juin	02-juil	-1,6	=	
Pyrénées-Orientales	Laroque des Albères	-	-	09-juin	24-juin	03-juil	+1,6	↗
	Perpignan	-	-	09-juin	23-juin	30-juin	+2	↗
	Saint Paul de Fenouillet	10-juin	Faible	09-juin	24-juin	03-juil	-0,6	↗

Evaluation du risque : la période de forte sensibilité est en cours. La vigne peut connaître des dégâts jusqu'à grappes fermées/début véraison.

A cette période, ce sont les faciès « rot gris » et « rot brun » qui peuvent s'exprimer mais on peut aussi trouver les déformations en crose des inflorescences selon les stades phénologiques des parcelles.

Surveiller les symptômes et consulter la météo.

Mesures prophylactiques :

- *Eliminer les pampres, ébourgeonner les plantiers,*
- *maintenir le couvert végétal ras sous le rang, dans l'inter rang.*

Description des symptômes

Faciès « rot gris » : feutrage blanc sur les grappes ;

Faciès « rot brun » : les baies brunissent avec présence de dépression en « coup de pouce ». Les symptômes apparaissent à partir du pédoncule, lieu de départ des nécroses.

Source Guide des Vignobles Rhône Méditerranée 2018 / 2019 p. 66.

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

• Situation aux vignobles

× Vignoble régional

Peu de nouveaux symptômes.

× Aude

De nouvelles taches fructifères sur feuilles sont observées au vignoble, notamment sur le secteur de Limoux, sur notre réseau de placettes non traitées mais également sur vignes traitées. Le niveau d'infestation reste toutefois très faible et aucun symptôme sur grappes n'est constaté à ce jour.

× Gard

Pas d'évolution de la maladie cette semaine. À ce jour, la fréquence et l'intensité des symptômes sont globalement faibles.

× Hérault

Il n'est pas observé de nouveau symptôme cette semaine.

× Pyrénées-Orientales

Des symptômes sur feuilles sont visibles. Leur fréquence reste faible.

Evaluation du risque : Il convient de repérer les parcelles à risque et de surveiller l'évolution des symptômes.



Taches de black rot

POURRITURE GRISE (*Botrytis cinerea*)

× Hérault

Aucun nouveau symptôme sur feuilles n'est observé.

A ce jour, pas de symptôme noté sur grappes.

Evaluation du risque : surveiller l'apparition de symptômes notamment sur grappes et l'évolution des stades phénologiques.

Mesures prophylactiques :

Favoriser les mesures réduisant les entassements de végétation (ébourgeonnage, effeuillage, palissage...), elles diminuent la durée d'humectation et aèrent les grappes.

Attention aux écimages excessifs (rognages) qui favorisent le départ des entre-coeurs et augmentent l'entassement du feuillage.



Botrytis cinerea sur feuilles

MALADIES DU BOIS

- × **Vignoble régional** : Des symptômes de Black-Dead-Arm et/ou d'esca sont localement visibles. Les 2 formes (lente et apoplectique) sont observées.

Evaluation du risque : repérer les souches exprimant des symptômes qui pourront être gérés par la voie prophylactique.

ACARIENS

- × **Hérault** : Dans les parcelles de référence, une prédominance d'acariens utiles (typhlodromes) est notée et aucun dépassement de seuil n'est observé.

Evaluation du risque : Dans les parcelles à risque, surveiller l'évolution des populations d'acariens nuisibles et utiles.

Seuil indicatif de risque : 30 feuilles occupées par au moins une forme mobile d'acarien nuisible en l'absence d'acarien utile.

CICADELLES DES GRILLURES *(Empoasca vitis)*

- × **Vignoble régional** : Quelques larves sont visibles sans jamais dépasser le seuil de risque dans les parcelles observées. Des symptômes sont localement visibles.

Evaluation du risque : Le risque est faible, à ce jour.

Seuil indicatif de risque : 200 larves pour 100 feuilles observées

METCALFA PRUINOSA

- × **Gard et Hérault** : Sa présence est localement observée.

Evaluation du risque : Le risque est faible, à ce jour.

ACCIDENTS CLIMATIQUES

- × **Hérault** : Un épisode de grêle a touché le vignoble dans la nuit du 20 juin dans le Minervois (Olonzac et Oupia) et le Biterrois (secteur sud de Béziers). Les parcelles présentent des dégâts sur les parties exposées au nord.

Crédit photos : Chambres d'agriculture de la zone Languedoc-Roussillon - Groupe Guide des Vignobles Rhône-Méditerranée

**REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ
(REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)**

Ce Bulletin de Santé du Végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de l'ADVAH / Chambre d'agriculture de l'Hérault avec la participation du comité de validation et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, l'ADVAH, Pérès SAS, Ets Touchat, Ets Perret, FREDON Occitanie, La Cave coopérative d'Ouveillan.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.